

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD

SEANCE DU 4 AVRIL 2025

Nombre de conseillers en exercice :	27
Nombre de conseillers présents à la séance :	21
Nombre de conseillers absents :	6
Nombre de conseillers ayant donné procuration :	4
Nombre de votants :	25
Date de la convocation :	21 mars 2025
Date d'affichage :	21 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril, à dix-sept heures, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CLECH Vincent, Maire.

Présents : CLECH Vincent, BOURDON Yves, BOÉTÉ Cécile (18h06), LE GALL Maël (18h20), CASANAVE-LAULIVE Maryse, LE COQ Laurent, BICZO Sylviane (17h30), LE FLOCH Eric, PIRON Valentina, HADJADJE Valérie, ANTHOINE Julien (17h47), BODEVEUR David, LE DRET STEUNOU Christelle, BENECH Pauline (17h31), LE HERVÉ Thomas, HERVÉ Gildas, BRIAND Sandrine, TOUDIC Marie-Evelyne, DAUPHIN Jean-Claude, DODOKAL Karine, MARCHAND Cinderella

Absents : LE LUYER Martine, TASSEL Stéphane, GUILLAUME Hervé, THEFO Laurence, LE GUEVELLOU Marjorie, BONIZEC Christel,

Procurations : TASSEL Stéphane à LE DRET-STEUNOU Christelle, THEFO Laurence à BENECH Pauline, LE GUEVELLOU Marjorie à BODEVEUR David, BONIZEC Christel à HERVÉ Gildas

Secrétaire de séance : HADJADJE Valérie

N°2025/44

Finances locales

Réhabilitation de la Congrégation du Bon Sauveur

Autorisation de Programme / Crédits de Paiement – Révision n°1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2311-3 ;

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable ;

Vu la délibération n°2023/72 du 3 octobre 2023, approuvant le règlement budgétaire et financier ;

Vu la délibération n°2012/68 du 22 novembre 2012, autorisant la mise en place d'une procédure d'autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP) pour la section d'investissement, pour les programmes à venir qui s'y prêteraient, en raison notamment de leur pluriannualité et/ou de leur montant ;

Vu la délibération n°2024/49 du 12 avril 2024 décidant l'ouverture d'une autorisation de programme/crédits de paiement (AP/CP) dans le cadre de l'opération « Congrégation du Bon Sauveur » ;

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de réviser l'AP/CP (révision n°1) afin de prendre en compte l'ajustement du montant de l'autorisation de programme et d'inscrire les nouveaux crédits de paiement comme suit :

**Autorisation de Programmes / Crédits de Paiement
Réhabilitation de la Congrégation du Bon Sauveur
Opération 2102**

Montant de l'AP ajusté 2024/2032	951 219,66 €
CP 2024 (mandatés)	1 219,66 €
CP 2025	50 000,00 €
CP 2026	100 000,00 €
CP 2027	100 000,00 €
CP 2028	100 000,00 €
CP 2029	100 000,00 €
CP 2030	100 000,00 €
CP 2031	200 000,00 €
CP 2032	200 000,00 €

Le montant total des dépenses de l'AP est équilibré selon les recettes prévisionnelles suivantes :

Autofinancement et emprunt	<u>951 219.66 €</u>
Montant total	951 219.66€

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>25</i>
<i>Votes Pour :</i>	<i>25</i>
<i>Votes Contre :</i>	<i>0</i>
<i>Abstention :</i>	<i>0</i>

DECIDE de modifier l'AP/CP (révision n°1), telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Vincent CLECH



La secrétaire de séance,
Valérie HADJADJE

